

21 octobre 2022

(22-7915)

Page: 1/7

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**RAPPORT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES
VÉGÉTAUX (CIPV) À LA RÉUNION DU COMITÉ SPS DES 9-11 NOVEMBRE 2022
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JUIN AU 21 OCTOBRE 2022**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE SECRÉTARIAT DE LA CIPV

La communication ci-après, reçue le 20 octobre 2022, est distribuée à la demande du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) est un traité intergouvernemental signé par 184 pays (chiffre d'octobre 2022), qui vise à protéger les ressources végétales de la planète de la dissémination et de l'introduction d'organismes nuisibles et à faciliter un commerce sûr. La Convention a fait de l'élaboration et de la mise en œuvre des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) son principal outil pour réaliser ses objectifs. Elle est ainsi le seul organisme de normalisation international en matière de préservation des végétaux.

La CIPV fait partie, tout comme de la Commission du Codex Alimentarius, pour ce qui est des normes relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), pour les normes en matière de santé animale, des "trois sœurs" reconnues par l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

1 BUREAU DE LA COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES (CMP)¹

1.1. Depuis juin 2022, le Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a convoqué trois réunions mensuelles, deux qui ont été tenues virtuellement, en juin et septembre, et une en présentiel, en octobre, marquant le lent retour à ce type de réunions. Une réunion en présentiel du Groupe de la planification stratégique se tiendra du 24 au 26 octobre 2022. Six autres réunions du Comité international d'organisation de la CIPV ont été organisées pour les ateliers régionaux de 2022, ainsi que deux autres réunions de consultation technique entre organisations régionales de la protection des végétaux, deux réunions avec le Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur un futur Programme phytosanitaire pour l'Afrique, plus de huit réunions des groupes de réflexion de la CMP sur les éléments du Programme de développement du cadre stratégique 2020-2030, sur les communications, sur le changement climatique et les questions phytosanitaires, sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires, ainsi que sept réunions de coordination du Comité organisateur de la Conférence internationale sur la santé des végétaux (IPHC), toutes sous forme virtuelle.

1.2. Le Bureau de la CMP, le secrétariat de la CIPV et le Groupe de la planification stratégique de la CIPV célébreront le 70^{ème} anniversaire de la CIPV le 25 octobre 2022 au siège de la FAO.

¹ Bureau de la CMP: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/bureau/>.

2 OBSERVATOIRE DE LA CIPV²

2.1. Le processus de remplacement du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) par un système plus durable appelé Observatoire de la CIPV a été conclu par l'adoption par la CMP à sa seizième session.³ L'Observatoire de la CIPV adopté par la CMP-16 est un système qui surveille la mise en œuvre de la CIPV, des NIMP et des recommandations de la CMP, qui détecte les difficultés, recense les meilleures pratiques et formule des recommandations à l'intention des organes directeurs et subsidiaires de la CIPV en vue d'actions de suivi. Ce système d'évaluation recense les meilleures pratiques et les difficultés des parties contractantes de la CIPV au moyen d'enquêtes et d'études et fournit un aperçu au niveau mondial de la mise en œuvre de la CIPV et des NIMP.

2.2. Afin de soutenir la promotion de l'Observatoire, une fiche d'information sur l'Observatoire de la CIPV⁴, une vidéo de l'Observatoire de la CIPV⁵ et une identité visuelle ont été publiées, et la page Web de l'Observatoire de la CIPV sur le Portail phytosanitaire international (PPI) a été remaniée. La liste des études thématiques de l'Observatoire de la CIPV a été transformée en base de données consultable en ligne sur le PPI.⁶

2.3. Afin d'améliorer la collaboration et le partage de données d'expérience, le secrétariat de la CIPV participe aussi pleinement aux travaux d'un groupe de travail auquel prennent part le CODEX et l'OMSA (Organisation mondiale de la santé animale). Ce groupe de travail se réunit chaque trimestre pour examiner les activités de leurs observatoires respectifs concernant le suivi et la mise en œuvre des normes, le partage des meilleures pratiques et les solutions qui permettraient d'améliorer l'efficacité des enquêtes et le taux de réponse des parties contractantes.

2.4. Le rapport triennal de l'IRSS sur le troisième cycle du projet, soutenu par la Commission européenne (CE), présente un examen détaillé des activités mises en œuvre dans le cadre de ce projet et sera publié sur le Portail phytosanitaire international (PPI).

2.5. Le plan de travail de l'Observatoire de la CIPV mis à jour pour 2022-2024 sera présenté au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en novembre 2022 pour examen et approbation.

3 COMITE DES NORMES⁷

3.1. Depuis la dernière mise à jour faite par le secrétariat de la CIPV au Comité SPS, le Comité des normes de la CIPV s'est réuni, en juillet 2022, pour examiner les travaux des groupes techniques de la CIPV et échanger à leur sujet. Pour plus de renseignements concernant le rapport de la réunion du Comité des normes de juillet 2022, voir [ici](#).

3.2. La prochaine réunion du Comité des normes de la CIPV se tiendra du 14 au 18 novembre 2022 au siège de la FAO à Rome (Italie). Il s'agira de la première fois que les membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités se verront en présentiel depuis le début de la pandémie de COVID-19. En sus des projets de spécifications et des projets de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) issus de la période de consultation, le Comité des normes abordera également d'autres questions stratégiques concernant son programme de travail. Les projets de spécifications, qui doivent être approuvés pour que le Comité des normes puisse ensuite commencer à élaborer les normes internationales, ainsi que les projets de NIMP, qui seront examinés en vue de leur soumission pour adoption à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) à sa dix-septième session en 2023, sont énumérés ci-après.

² Voir l'article sur le PPI: <https://www.ippc.int/fr/news/cpm-approves-transition-of-implementation-review-and-support-system-to-the-ippc-observatory/>.

³ Rapport de la CMP-16: https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2022/07/CPM-16_FINAL_REPORT-2022-07-20_Syh4mHt.pdf.

⁴ Fiche d'information sur l'Observatoire de la CIPV: <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cc1022en/>.

⁵ Vidéo sur l'Observatoire de la CIPV: <https://www.youtube.com/watch?v=3tsuqqTpdAQ>.

⁶ Page Web de l'Observatoire de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/list-topics-ippc-irss/list>.

⁷ Comité des normes: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee/>.

Projets de spécifications:

- Mouvements internationaux de mangues (*Mangifera indica*) (annexe à la NIMP n° 46 (Normes sur des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises spécifiques)) (2021-011).
- Inspection sur le terrain (y compris l'inspection pendant la saison de végétation) (annexe à la NIMP n° 23 (*Directives pour l'inspection*)) (2021-018).
- Révision de la NIMP n° 26 (Établissement de zones exemptes de mouches des fruits (*Tephritidae*)) (2021-010).

Projets de NIMP:

- Révision de la NIMP n° 4 (Exigences pour l'établissement de zones indemnes) (2009-002).
- Utilisation d'autorisations d'importer spécifiques (annexe à la NIMP n° 20: *Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations*) (2008-006).
- Révision de la NIMP n° 18 (Directives pour l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire) (2014-007).
- Amendements 2021 à la NIMP n° 5.

4 COMITE CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITES⁸

4.1. Les activités du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, qui avaient été menées virtuellement depuis avril 2019, reviennent progressivement à la normale. La réunion du Comité de mai 2022 a été tenue virtuellement et celle de novembre 2022 se tiendra en présentiel sur cinq jours (21-25 novembre) à Rome. Il s'agira de la première réunion des membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités organisée en présentiel depuis le début de la pandémie de COVID-19.

4.2. Ces dernières semaines, les activités du Comité ont consisté principalement à examiner les observations reçues après la consultation de 2022 au sujet des quatre projets de spécifications concernant les guides et les matériels de formation:

- Authorization of entities to perform phytosanitary actions ("Autorisation d'agents à mener des actions phytosanitaires"), guide (2018-040).
- National Reporting Obligations (NROs) ("Obligations nationales en matière de communication d'informations"), guide, révision (2021-026).
- Implementation of risk-based inspection for imported consignments ("Mise en œuvre de l'inspection fondée sur les risques pour les envois importés"), guide (2018-022).
- Phytosanitary Capacity Evaluation (PCE) facilitator training ("Formation des facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires"), matériel de formation (2014-008).

4.3. Le processus d'approbation de ces spécifications concernant les guides et les matériels de formation est en cours et sera achevé avant la réunion de novembre du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

4.4. Conformément au mandat et au règlement intérieur du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités⁹, la CIPV a lancé l'appel à candidatures relatif à la nomination de membres du Comité pour 2022. L'appel à candidatures a été ouvert le 10 octobre 2022 pour inviter les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) à désigner des représentants et des experts qui pourraient devenir membres (et membres remplaçants) du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de mai 2023 à mai 2026. La date limite pour présenter des nominations au secrétariat de la CIPV est le 30 novembre 2022.

5 ePHYTO

5.1. C'est à nouveau un plaisir de rendre compte des progrès réalisés concernant la solution ePhyto de la CIPV. La solution ePhyto continue de donner aux pays utilisateurs la possibilité d'échanger des certificats phytosanitaires numériques avec tout pays utilisant ce système. À la mi-octobre 2022, le

⁸ <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/>.

⁹ https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2022/04/IC_2022_IC_ToR_and_RoP.pdf.

nombre de pays inscrits s'élevait à 112 (Maurice étant le dernier pays à s'être inscrit), dont 70 étaient en pleine capacité de production. De plus, la solution ePhyto se rapproche des trois millions de certificats échangés. D'autres fonctionnalités ont été ajoutées au système national générique ePhyto (GeNS – application en ligne pour les pays ne disposant pas de leur propre système national), y compris la signature numérique et une version en français. Une version en arabe du GeNS (développée avec le soutien de l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges) ainsi qu'une fonction de paiement électronique sont en phase de test et la version en arabe sera mise en ligne mi-novembre.

5.2. Du fait de l'arrivée de plus en plus de pays, des demandes d'ajout de fonctionnalités supplémentaires sont fréquemment présentées. Pour rappel, lorsqu'il examine ces demandes, le secrétariat de la CIPV s'efforce toujours de veiller à ce que toute nouvelle fonctionnalité ajoutée au système soit applicable dans l'ensemble du système pour tout pays souhaitant l'utiliser. Dans le cadre d'un développement supplémentaire, la section de l'économie de la FAO, grâce à des fonds de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, a procédé à une analyse des statistiques disponibles concernant la solution ePhyto et a constaté que la part des exportations de végétaux en provenance de pays utilisant la solution e-Phyto dans la valeur totale des exportations de produits végétaux avait progressé d'environ neuf points de pourcentage entre 2018 et 2021 (de 0,73% en 2018 à 9,59% en 2021). Toutefois, fin 2021, les exportations utilisant la solution ePhyto continuaient de représenter seulement 10,6% de la valeur des exportations de végétaux nécessitant un certificat phytosanitaire (79 milliards d'USD sur 825 milliards d'USD), ce qui veut dire qu'il est possible d'élargir considérablement l'utilisation de la solution ePhyto par les pays.

5.3. Enfin, il convient de rappeler à nos collègues que le système a été conçu pour traiter jusqu'à 100 000 certificats par jour, mais le niveau atteint actuellement est en moyenne d'environ 100 000 certificats par mois. La CIPV invite à nouveau ses organisations sœurs dans le domaine SPS et toute autre organisation internationale souhaitant échanger des certificats numériques à contacter le secrétariat pour discuter des moyens de faciliter ces échanges dans le cadre du système.

5.4. Des renseignements complémentaires sont disponibles sur la page Web du PPI consacrée à [ePhyto](#).¹⁰

6 GROUPE CONSULTATIF INDUSTRIEL ePHYTO

6.1. Le Groupe consultatif industriel (IAG) ePhyto s'est réuni le 19 septembre 2022 à Londres (Royaume-Uni). Douze participants représentant les industries des semences, de la pomme de terre, du coton, des céréales, ainsi que des fruits et légumes frais ont pris part à la réunion. Mme Shawna Enz-Cross a été élue en tant que nouvelle coprésidente en remplacement de Mme Alejandra Danielson Castillo.

6.2. La réunion avait également pour but de faire le point sur chaque branche de production, de recevoir des renseignements actualisés sur les efforts concernant le financement durable d'ePhyto et d'examiner les séries d'ateliers CIPV/IAG organisés dans le monde entier au cours des 12 derniers mois et d'étudier les possibilités de changement de format et d'ajout de nouveaux pays cibles, ainsi que les options pour aller de l'avant.

7 CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA SANTE DES VEGETAUX (IPHC)

7.1. La toute première Conférence sur la santé des végétaux tenue du 21 au 23 septembre 2022 à Londres (Royaume-Uni) a réuni des pays du monde entier pour discuter des questions scientifiques, techniques et réglementaires mondiales liées à la santé des végétaux dans le but de contribuer à un certain nombre d'Objectifs de développement durable de l'ONU, entre autres objectifs. La FAO, le secrétariat de la [Convention internationale pour la protection des végétaux \(CIPV\)](#) et le [Ministère de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni](#) ont collaboré pour rassembler les meilleurs spécialistes et défenseurs de la santé des végétaux afin d'étudier des politiques plus efficaces.

7.2. Plus de 500 responsables politiques, universitaires et experts provenant de plus de 74 pays se sont réunis pour aborder les difficultés actuelles et futures concernant la santé des végétaux, y compris les effets du changement climatique, la sécurité alimentaire, la protection de

¹⁰ Page Web consacrée à ePhyto: <https://www.ephytoexchange.org/landing/>.

l'environnement, la facilitation d'un commerce sûr et les nouvelles possibilités en lien avec les organismes nuisibles et les maladies, comme le commerce électronique. Les séances plénières ont été retransmises sur Internet et suivies par 1 350 personnes. Elles ont offert la possibilité de partager des connaissances et de discuter de questions scientifiques, techniques et réglementaires mondiales, ainsi que de mesures pour lutter contre ces menaces existentielles qui pèsent sur la société, l'économie et l'environnement.

7.3. La collaboration avec le secrétariat du Comité SPS dans le cadre de la séance sur la facilitation d'un commerce sûr et le développement de l'économie au cours de laquelle M. Rolando Alcalá du secrétariat du Comité SPS a agi en qualité de modérateur a illustré l'engagement continu de la CIPV en faveur de la facilitation d'un commerce sûr et de la protection des ressources végétales de la planète contre les organismes nuisibles. La Conférence a également bénéficié de la présence du Président du Comité SPS, M. Tang-Kai Wang.

7.4. La FAO et la CIPV estiment que, chaque année, jusqu'à 40% des productions vivrières sont perdues à cause des organismes nuisibles et des maladies, ce qui représente 220 milliards d'USD de pertes commerciales. Ces pertes laissent des millions de personnes sans nourriture suffisante et nuit fortement à l'agriculture, qui est la première source de revenu pour les communautés rurales pauvres.

7.5. Protéger la santé des végétaux est essentiel pour réaliser les [ODD](#). Des végétaux en bonne santé contribuent à assurer la sécurité alimentaire pour tous ([ODD 2](#)) et à promouvoir une consommation et une production alimentaires responsables ([ODD 12](#)). La protection des végétaux aide à préserver la biodiversité et l'environnement des conséquences des parasites des végétaux ([ODD 13](#) et [ODD 15](#)) et facilite un commerce sûr, ce qui permet par conséquent un travail décent et stimule la croissance économique ([ODD 8](#)).

7.6. De plus amples renseignements sont disponibles à l'adresse suivante: https://www.agiitoevents.com/event/a6e37cb4-c5a0-4a97-bafe_82a7d6ee4bd5/summary.

8 GROUPE DE REFLEXION DE LA CMP SUR LES CONTENEURS MARITIMES ET ATELIER INTERNATIONAL SUR LA REDUCTION DE L'INTRODUCTION D'ORGANISMES NUISIBLES DANS LA FILIERE DES CONTENEURS MARITIMES

8.1. À sa réunion virtuelle de juin 2022, le Bureau de la CMP a créé le Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes, conformément aux décisions de la CMP. La première réunion de ce Groupe a été tenue le 25 août 2022 pour élire le Président et déterminer les activités à mener et les classer par ordre de priorité. Pendant la réunion, il a été convenu que les membres du Groupe commenceraient à recueillir des renseignements pertinents pour examen au cours de la révision de la recommandation numéro six de la CMP sur les conteneurs maritimes, qui fait partie du programme de travail de la CIPV.

8.2. Le premier atelier portant sur les travaux du nouveau Groupe de réflexion sur les conteneurs maritimes a eu lieu les 19 et 20 septembre 2022 à Londres (Royaume-Uni). Plus de 130 participants représentant des ONPV, des ORPV, des organisations internationales, ainsi que des intervenants de l'industrie comme les propriétaires de conteneurs, les compagnies maritimes, les fabricants de conteneurs, les transitaires, les entreprises de conditionnement, les autorités portuaires, les exploitants de terminaux maritimes, les expéditeurs, les importateurs et les exportateurs ont assisté à l'atelier.

8.3. Pour faire suite à l'atelier, la deuxième réunion du Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes a été tenue les 4 et 5 octobre 2022. Le Groupe a examiné les renseignements communiqués lors des présentations faites et des discussions tenues dans le cadre de l'atelier, ainsi que les conclusions de l'atelier. Les résultats de l'atelier aideront à identifier les possibles solutions réglementaires et autres que réglementaires nécessaires à la gestion efficiente et efficace des risques phytosanitaires liés aux déplacements des conteneurs maritimes.

8.4. Le Groupe de réflexion se réunira à nouveau les 27 et 28 octobre 2022 à Rome (Italie) pour la révision de la recommandation numéro six sur les conteneurs maritimes.

8.5. De plus amples renseignements sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/sea-containers/>.

9 ACTIVITES DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION DE LA CIPV

9.1. Le secrétariat de la CIPV a continué de produire des documents de communication et de sensibilisation (brochure de la CIPV, 4 numéros du bulletin d'information de la CIPV, 25 articles d'information et 32 annonces) en 2022 ainsi que des contenus sur les réseaux sociaux qui ont touché un public plus large, avec une augmentation régulière des pourcentages et une multiplication par 2 du taux de participation par rapport à la même période en 2021. Le contenu publié par la CIPV sur les réseaux sociaux a été largement diffusé par les comptes de la FAO et d'autres institutions internationales/de l'UE (CCNUD, DG Environnement de l'UE, UN Biodiversity, etc.) grâce à la "flottille des communications" de la Convention sur la diversité biologique sur Twitter. Ce groupe a conçu et coordonné la mise en œuvre du Plan de communication 2022 de la CIPV qui comprend le plan de publication.

9.2. Le secrétariat de la CIPV soutient l'élaboration de la nouvelle stratégie de communication de la CIPV, qui est actuellement examinée et développée par le Groupe de réflexion de la CMP sur les communications et qui sera présentée à la CPM-17 pour adoption.

10 APPELS À CANDIDATURES D'EXPERTS ET AUTRES DOCUMENTS DE LA CIPV

10.1. **Appel à candidatures d'experts – pour relire les traductions des guides et des matériels de formation de la CIPV:** le secrétariat de la CIPV lance un appel à candidatures pour que des experts phytosanitaires contribuent à la relecture des traductions des guides et des matériels de formation de la CIPV en arabe, chinois, français, russe ou espagnol, de manière continue et sur une base *ad hoc*. <https://www.ippc.int/fr/calls/call-for-experts-to-proofread-translations-of-ippc-guides-and-training-materials/>.

10.2. **Appel à candidatures pour le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités:** le secrétariat de la CIPV lance un appel à candidatures pour inviter à désigner des représentants et des experts qui pourraient devenir membres (et membres remplaçants) du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. <https://www.ippc.int/fr/calls/call-for-implementation-and-capacity-development-committee-ic-members-1/>.

10.3. Pour des renseignements sur les appels à candidatures à venir pour les différents groupes de la CIPV, veuillez consulter le site Web suivant: <https://www.ippc.int/fr/calls/category/deadline/>.

11 ACTIVITÉS À VENIR DE LA CIPV

11.1. Pour des renseignements sur les réunions à venir, veuillez consulter le site Web suivant: <https://www.ippc.int/fr/year/calendar/>.

- **24-26 octobre 2022:** réunion du Groupe sur la planification stratégique, siège de la FAO. Pour plus de renseignements, voir [ici](#).
- **7-11 novembre 2022:** Groupe de travail d'experts sur la réorganisation des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire, Milan (Italie). Pour plus de renseignements, voir [ici](#).
- **14-18 novembre 2022:** réunion du Comité des normes de la CIPV. Pour plus de renseignements, voir [ici](#).
- **21-25 novembre 2022:** réunion de novembre du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. Pour plus de renseignements, voir [ici](#).

12 VIDEOS ET AUTRES OUTILS DE LA CIPV

12.1. Le secrétariat de la CIPV voudrait vous faire connaître certains nouveaux outils disponibles.

- Vidéo sur la procédure d'établissement des normes de la CIPV: <https://www.youtube.com/watch?v=W8zciLFG--8>
- Vidéo sur l'analyse des risques phytosanitaires: Pour quoi faire et pourquoi est-ce important?: <https://www.youtube.com/watch?v=MxtQ9zVUqI0&t=212s>

- Cours de formation en ligne sur les obligations en matière de surveillance et de communication d'informations: <http://elearning.fao.org/course/view.php?id=824>
- Cours de formation en ligne sur l'analyse du risque phytosanitaire (mis au point en collaboration avec le COLEACP): <http://training.coleacp.org/course/index.php?categoryid=208>
- Fiche d'information sur l'Observatoire de la CIPV: <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cc1022en/>.
- Vidéo sur l'Observatoire de la CIPV: <https://www.youtube.com/watch?v=3tsuqqTpdAQ>.
- Page Web de l'Observatoire de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/list-topics-ippc-irss/list>.

12.2. Le secrétariat de la CIPV saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude la plus sincère au secrétariat du Comité SPS de l'OMC pour son appui sans faille et son étroite coopération.
